RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE L'ENTRETIEN ET DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE ROUTIERS REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Works - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF ROAD MAINTENANCE AND PROTECTION

SUN

0133

LETTRE CIRCULAIRE N°

/LC/MINTP/SG/DEPPR/SD-RN

Rappelant les conditions de réception des travaux de cantonnage

A Messieurs:

- Les Délégué Régionaux des Travaux Publics

- Les Délégués Départementaux des Travaux Publics

Dans le cadre de l'accomplissement de vos missions respectives se rapportant aux travaux de cantonnage, je vous demande de veiller dorénavant à ce que l'exécution des tâches suivantes y relatives soit strictement conforme au Cahier des Prescriptions Techniques (CPT):

- 1- Le désherbage ou débroussaillement des abords et nettoyage des équipements sur une bande de quatre (04) mètres (mesurée à l'horizontale) à partir du bord extérieur des fossés ou de la crête du talus si le développé de celui-ci est inférieur à deux (02) mètres, de part et d'autre de la route, avec une surlargeur de deux (02) mètres au niveau des parties convexes des courbes. Si la route ne comporte pas de fossés, la distance sera comptée à partir du bord extérieur de l'accotement s'il existe ou du bord de la chaussée dans le cas contraire.
- 2- Le décapage et le nettoyage des accotements,
- 3- Le curage des fossés et exutoires,
- 4- Le curage des ouvrages hydrauliques existants,
- 5- Le dégagement des ouvrages d'art,
- 6- Le dégagement de l'emprise de la route,
- 7- L'élagage des grands arbres,
- 8- L'abattage des arbres et arbustes.

De plus, les travaux de cantonnage étant évalués au forfait/km, je vous rappelle que la réception des travaux de chaque passe (lourde, semi-lourde ou légère) est subordonnée à l'exécution par l'entreprise conformément au Cahier des Prescriptions Techniques de toutes les tâches constituant ladite passe sur le tronçon concerné. Aucune omission ne devra dès lors être observée sur les itinéraires objets des travaux réceptionnés.

J'attache un grand prix à l'application rigoureuse des termes de la présente lettre circulaire pour laquelle toute violation engagera la responsabilité personnelle des responsables

chargés de la réception des prestations.

Ampliations:

DEPPR

1=9 JAN 20121

lingure des Travaux Publics

Reported to the first of the same of the same

497 1 1980 1 4 11 11 11